

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 779

présenté par

Mme Bassire, Mme Guion-Firmin, M. Ferrara et M. Poudroux
-----**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 47, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.